

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# Les enjeux de la nécessaire coopération entre les enseignants et les ATSEM

**Sabine Carotti**

inspectrice générale de l'éducation nationale

**Lionel Tarlet**

inspecteur général de l'éducation nationale

21/05/2019



# Construire une culture commune des professionnels de la petite enfance

*Pourquoi ?*

## Assurer ensemble la mission renouvelée de l'école maternelle

*Comment ?*

- Partager la compréhension de la spécificité française : la recherche du point d'équilibre



La normalienne donnait un simple exposé historique. Superficiellement, tous les enfants avaient l'air aussi absorbant, aussi bénéficiant, mais à y fixer mon attention, je voyais les phrases tomber différemment sur eux ; un dépit irrésistible me crispait : cette forme de parole ne s'adapte pas à cette forme de tête... quel malheur quand la normalienne ne pénètre pas dans les ténèbres des petites intelligences, ou quand elle ouvre aux enfants un aspect trop compliqué de son intelligence, à elle ! on croirait voir quelqu'un offrir de bonne foi des couleurs à un aveugle et attendre qu'il choisisse.

Léon Frapié, *La Maternelle*, 1904





**« Et alors, étant agenouillée entre un banc et une table à nettoyer par terre, j'aspire comme une bouffée de vérité : la leçon a le tort d'être servie pareille à tous, aux forts, aux faibles, aux gentils, aux affreux... »**

**La morale, c'est le bien de l'individu considéré dans son milieu. Chaque nature et chaque situation a la sienne »**

**« Et maintenant j'écoute ces malheureuses maîtresses verser leur médication collective, sans souci ni de tempérament, ni de famille, ni de condition économique »**

**Léon Frapié, *La Maternelle*, 1904**

*La Maternelle, 1933,*  
réalisé par Jean  
Benoit-Lévy et Marie  
Epstein



PHOT  
DARLO

150

# Construire une culture commune des professionnels de la petite enfance

*Pourquoi ?*

## Assurer ensemble la mission renouvelée de l'école maternelle

*Comment ?*

- Partager la compréhension de la spécificité française : la recherche du point d'équilibre
- Comprendre le sens de l'instruction à 3 ans : un acte essentiel de justice sociale

# 3-6 ans scolarisés

1945

27%

1997

85%

2019

100%

# Abaisser l'âge de l'instruction

- Aujourd'hui, 97 % des élèves sont scolarisés à 3 ans, mais selon des modalités imparfaites (disparités territoriales dans les taux de scolarisation à 3 ans, assiduité incomplète, notamment en petite section)
- Les études scientifiques démontrent que la stimulation cognitive précoce, entre 0 et 5 ans, favorise la réussite scolaire, le niveau d'études et l'insertion professionnelle.

*L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire est l'occasion d'affirmer l'identité propre de la maternelle, véritable école ... véritable tremplin vers la réussite tout au long de la scolarité.*

# Lutter contre les inégalités

- 80 % des décrocheurs du système scolaire, c'est-à-dire ceux qui le quitteront à 16 ans sans savoir bien lire, écrire, compter, sont déjà en difficulté au CP.
- A 4 ans, un enfant issu d'un milieu défavorisé a entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant issu d'un milieu favorisé

## L'épanouissement et le langage

- L'égalité des chances impose de faire de la petite enfance une priorité de nos politiques publiques et dans ce cadre de saisir l'enjeu fondamental de **l'immersion langagière dans les premières années de la scolarité**. L'enjeu est que l'école maternelle permette à tous les élèves de **s'épanouir et de maîtriser la langue.**
- Cette décision traduit donc la volonté gouvernementale de faire émerger, grâce à l'école, une société plus juste.

- L'enjeu est que l'école maternelle permette à tous les élèves de **s'épanouir et de maîtriser la langue.**



*Travailler ensemble à l'épanouissement et au langage*

# Construire une culture commune des professionnels de la petite enfance

*Pourquoi ?*

## Assurer ensemble la mission renouvelée de l'école maternelle

*Comment ?*

- Partager la compréhension de la spécificité française : la recherche du point d'équilibre
- Comprendre le sens de l'instruction à 3 ans : un acte essentiel de justice sociale
- Construire le partenariat : une nécessité pour des coopérations favorables à l'accueil et aux apprentissages

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# Evolution du métier d'ATSEM

Mieux se connaître pour mieux  
travailler ensemble



## Les étapes d'un rapprochement nécessaire

Ordonnance 1838	« Il y aura toujours une femme de service dans chaque salle d'asile »
Arrêté 3.11.1958	Les ASEM : assistent le personnel enseignant pour l'hygiène et la mise en état propreté des locaux servant aux enfants
Décret 28.08.1992	Les ATSEM : - Assistent le personnel enseignant pour l'animation, l'hygiène et la mise en propreté ... - Participent à la communauté éducative
Décret 1 <sup>er</sup> .03.2018	Les ATSEM : appartiennent à la communauté éducative - peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants - Peuvent assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers.

# Décret du 1er mars 2018 - article 2

« Les Atsem sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

Les Atsem **appartiennent à la communauté éducative**. Ils peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers.

En outre, ils peuvent être chargés de la surveillance des enfants des classes maternelles ou enfantines dans les lieux de restauration scolaire. Ils peuvent également être chargés, en journée, des missions prévues au premier alinéa et de l'animation dans le temps périscolaire ou lors des accueils de loisirs en dehors du domicile parental de ces enfants. »

# Enjeux de la rénovation du CAP PE

Développer la professionnalité des titulaires du CAP PE par le développement de compétences permettant :

- une dimension éducative renforcée dans la prise en charge de l'enfant
- un positionnement professionnel adapté aux situations diverses

# CAP AEPE

## Référentiel d'activités professionnelles

Le titulaire du CAP PE exerce son activité **dans trois secteurs** différents :

- école maternelle ou accueil collectif pour mineurs,
- établissement ou service d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans,
- le domicile.

<b>Activités communes aux différents contextes d'exercice professionnel</b>	1. Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages	1.1 Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation 1.2 Mise en œuvre d'activités d'éveil
	2. Prendre soin et accompagner dans les activités de la vie quotidienne	2.1. Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages 2.2. Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
	3. Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels	3.1 Accueil de l'enfant et de sa famille 3.2 Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels
<b>Activités spécifiques</b>	4. Exercer son activité en école maternelle	4.1 Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant 4.2 Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux
	5. Exercer son activité en EAJE et en ACM	5.1 Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
	6. Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maisons d'assistants maternels	6.1 Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel
		6.2 Sécurisation des espaces de vie de l'enfant 6.3 Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant 6.4 Elaboration des repas

# CAP AEPE : Référentiel de compétences

<b>Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel</b>	<b>Compétences communes transversales :</b>
	<p>T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte</p> <p>T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée</p> <p>T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant</p> <p>T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement</p> <p>T5 - Organiser son action</p>
<b>Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel</b>	<b>Compétences communes de réalisation :</b>
	<p>RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné</p> <p>RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant</p> <p>RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages</p> <p>RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant</p>
<b>Compétences spécifiques aux secteurs d'activité</b>	<p>RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant</p> <p>RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle</p>
	<p>RS3 - Négocier le cadre de l'accueil</p> <p>RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant</p> <p>RS5 - Elaborer des repas</p>

# Construire une culture commune des professionnels de la petite enfance

*Pourquoi ?*

## Assurer ensemble la mission renouvelée de l'école maternelle

*Comment ?*

- Partager la compréhension de la spécificité française : la recherche du point d'équilibre
- Comprendre le sens de l'instruction à 3 ans : un acte essentiel de justice sociale
- Construire le partenariat : une nécessité pour des coopérations favorables à l'accueil et aux apprentissages
- Savoir intégrer les apports de la recherche dans le domaine cognitif : apprendre et s'épanouir



# Construire une culture commune des professionnels de la petite enfance

*Pourquoi ?*

## Assurer ensemble la mission renouvelée de l'école maternelle

*Comment ?*

- Partager la compréhension de la spécificité française : la recherche du point d'équilibre
- Comprendre le sens de l'instruction à 3 ans : un acte essentiel de justice sociale
- Construire le partenariat : une nécessité pour des coopérations favorables à l'accueil et aux apprentissages
- Savoir intégrer les apports de la recherche dans le domaine cognitif : apprendre et s'épanouir
- Croiser efficacement les regards entre acteurs locaux : autres professionnels, collectivités, familles
- Formaliser la coopération

1909



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

**Les enjeux de la nécessaire coopération entre  
les enseignants et les ATSEM**

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

21/05/2019